



Le Risque Nucléaire

La commune du Fousseret est concernée par ce risque en raison notamment de la présence de la centrale de Golfech, située dans la région. Un nuage pourrait se former en cas d'accident et éventuellement survoler la commune du Fousseret. Le jour de l'accident, les gaz et particules radioactives seront dispersés autour du site dans une direction particulière selon le sens et la force du vent.

L'accident le plus grave aurait pour origine un défaut de refroidissement du cœur du réacteur nucléaire. Si les dispositifs de secours ne pouvaient pas être mis en œuvre, ce problème pourrait conduire à une fusion du cœur qui libérerait dans l'enceinte du réacteur les éléments très fortement radioactifs du combustible qu'il contient.

Il existe ainsi un risque de rejet dans l'atmosphère de particules radioactives pour dépressuriser le réacteur et éviter la fracture de l'enceinte et des rejets plus importants encore.

La région Midi-Pyrénées est aussi concernée par le risque lié au radon. Le radon est un gaz radioactif issu du radium présent naturellement dans les sols granitiques et volcaniques. Il remonte à la surface par voie d'eau et voie d'air.

- pendant l'accident :

Se confiner, écouter et suivre les consignes relatives à l'évacuation et à la prise d'iode stable, annoncées par les autorités par radio ou véhicule doté de haut-parleur.

- après l'accident :

Agir conformément aux consignes pour la consommation de produits frais et d'administration d'iode.

Si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée, se protéger par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps et changer de vêtements.



La centrale de Golfech

Les numéros utiles

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112 - SAMU (secours médicaux) : 15 - Mairie du Fousseret : 05 61 98 50 10
Préfecture de la Haute-Garonne : 05 34 45 34 45 (standard 7j/7 24h/24)
Urgence électricité : 0 810 333 754 (prix d'un appel local)
Urgence gaz : 0 800 47 33 33 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe)
Centre antipoison : 05 61 77 74 47 - Votre médecin traitant : 05 61 _____ (à compléter)
Stations radios : France INTER – 88.1 FM
France INFO – 105.5 FM
Sud Radio – 102.0 FM

Pour plus de précisions

- Sur les inondations :

Carte de vigilances : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Niveau des cours d'eau surveillés et prévision : <http://www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr>

Ces services sont désormais équipés d'un répondeur téléphonique à synthèse vocale, qui permet au public d'avoir des informations par téléphone au numéro 0 820 100 110.

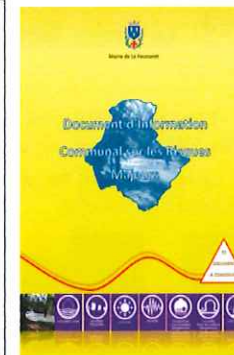
- Tempête / Canicule

Météo-France <http://www.meteofrance.com> ou au 0 892 68 02 31.



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS DOCUMENT À CONSERVER



Élaboration du DICRIM

Le DICRIM est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Adopté par le conseil municipal le 12 décembre 2013, puis complété par le Plan Communal de Sauvegarde le 22 décembre 2014, ce document, qui recense les risques auxquels notre commune est exposée (risque inondation, tempête, canicule, séisme, transport de matière dangereuse, nucléaire), donne des informations sur les comportements à suivre lorsqu'un risque est prévu ou déclaré.

Le DICRIM fournit également un historique des catastrophes naturelles ayant affecté par le passé notre commune. Une liste de numéros utiles complète ce document (numéros d'urgence et contact où des informations plus détaillées peuvent être obtenues : cartes de vigilance, etc). L'objectif central est de prévenir, par des précautions convenables, des risques connus et ainsi d'être mieux préparé et donc moins vulnérable face aux catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou technologique.



Le Risque Inondation

La commune du Fousseret est exposée au risque inondation de plaine lié au débordement de la Louge. Les zones concernées sont principalement : les zones agricoles le long de la Louge et des ruisseaux et le hameau de Benque.

Des inondations se sont produites, notamment en 1977, crue centennale, et plus récemment en 2013 et 2014. Le risque est que certaines voies départementales et communales soient bloquées.



La Palanque sous les eaux en janvier 2014

Que faire en cas d'inondation ?

- **avant la crue** : fermer les portes et fenêtres, surélever le mobilier, faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
- **pendant la crue** : couper l'électricité et le gaz, obturer portes et soupoux, rester dans les étages supérieurs.
- **après la crue** : nettoyer, aérer et réchauffer les pièces, ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Pendant la période d'inondation, écoutez la radio et suivez les consignes des services communaux et des pompiers.



Le Risque Tempête

Dans nos régions, les tempêtes ont souvent lieu en automne-hiver. La commune du Fousseret a été touchée à plusieurs reprises dans son histoire récente, notamment en 1999 et 2009.

Les risques sont les suivants : chutes d'arbres, toitures endommagées ou détruites, distribution d'eau ou d'électricité interrompue.



Cyprès du cimetière déraciné lors de la tempête de décembre 1999.

Quelles sont les mesures à adopter en cas de tempête ?

- **avant la tempête** : se tenir informé des conditions météorologiques, rentrer les objets susceptibles de s'envoler ou de tomber, fermer les portes et les volets, rentrer les bêtes et les matériels, arrêter les chantiers.
- **pendant la tempête** : ne pas sortir, se déplacer le moins possible, débrancher les appareils électriques, ne pas téléphoner
- **après la tempête** : patienter jusqu'à la fin de la tempête annoncée par les autorités, couper les branches qui menacent de s'abattre, faire attention aux fils électriques tombés.



Le Risque Canicule

Dans le sud de la France, la canicule est constatée dès lors que durant trois jours au moins les températures de jour dépassent les 35°C et les températures de nuit dépassent les 20°C.

La canicule est un danger pour les plus de 65 ans, les enfants de moins de 4 ans, les travailleurs en extérieur et les sportifs. La canicule provoque aussi des dommages aux bâtiments en raison du retrait des sols argileux, lors des épisodes de sécheresse. Cela est déjà arrivé au Fousseret. Des dispositions constructives doivent être respectées pour les bâtiments situés dans les zones à risque.

Cette photo de terres agricoles, met en évidence le phénomène de retrait des terres argileuses en cas de sécheresse.



Quelles sont les mesures à prendre en cas de canicule ?

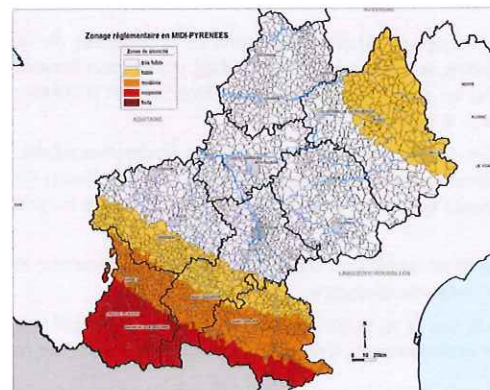
- **avant la canicule** : Pour les personnes âgées, se faire connaître auprès de la Mairie du Fousseret pour être secourues durant les fortes chaleurs, s'organiser pour qu'un membre de sa famille passe chaque jour visiter la personne isolée et fragile, constituer une réserve d'eau suffisante.
- **pendant la canicule** : boire au moins 1,5 l d'eau par jour, même sans soif, ne pas sortir aux heures les plus chaudes, limiter les activités physiques, fermer les volets et les fenêtres en journée, aérer la nuit, utiliser un ventilateur et/ou une climatisation, se mouiller le corps. En cas de malaise appeler un médecin, prendre soin des personnes fragiles et isolées de votre entourage.



La canicule est définie par de fortes chaleurs de jour > 35°C, comme de nuit > 20°C, pendant plus de trois jours.



Le Risque Sismique



La France métropolitaine est une région à sismicité moyenne. Les séismes y sont essentiellement superficiels, leur foyer se situe dans la croûte terrestre. Ils résultent du lent rapprochement entre la plaque africaine et la plaque eurasiennne.

Le risque sismique existe dans les Pyrénées. En ce qui concerne le Fousseret la commune se situe dans une zone d'aléa faible. Toutefois, les règles de construction des bâtiments doivent en tenir compte.

Cette carte fait apparaître les différentes zones de sismicité de la Région Midi-Pyrénées. Le Fousseret est en zone d'aléa faible.

Que faire face au risque sismique ?

- **avant le séisme** : privilégier les constructions parasismiques, repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité et repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.
- **pendant la première secousse** : rester où l'on est
- A l'intérieur, se mettre à l'abri d'un mur d'une colonne porteuse ou sous les meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

A l'extérieur, s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.

- **après la première secousse** : évacuer le plus vite possible

Couper l'eau, le gaz et l'électricité et évacuer le plus rapidement les bâtiments car il peut y avoir d'autres secousses.

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.



Le Risque Transport de matières dangereuses

La commune du Fousseret est traversée par de nombreuses départementales dont certaines sont très fréquentées, la D6 notamment. Le risque d'accident de transport de matières dangereuses existe réellement. Après l'accident, un nuage toxique peut se former, les cours d'eau peuvent être pollués.



Que faire ?

- **lors de l'accident** : Si vous êtes témoin donner l'alerte en appelant les pompiers (tel : 18), établir un périmètre de sécurité.
- Si le nuage toxique vient vers vous : fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent, se confiner dans un bâtiment, écouter la radio.
- **après** : après la dispersion du nuage toxique, dès que les autorités annoncent la fin de l'alerte, vous pouvez aérer le local où vous êtes.